

ARRETE D'ANNULATION N°11 du 17 mai 2022 au 2 juin 2022

AN05120220602700

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-4, L.452-24 et L.452-36

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises au Centre de Gestion de la Marne par les collectivités et établissements publics du département,

ARRETE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion sis 11, Rue Carnot à CHALONS EN CHAMPAGNE et transmis aux Collectivités et Etablissements Publics.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Marne.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicités des arrêtés ».

Fait à Châlons-en-Champagne, le 2 juin 2022



Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Maire d'Esternay
Membre du CRO du CNFPT Grand Est

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Envoyé en préfecture le 02/06/2022 ° du précédent arrêté
V051211200478702001	Attaché Attaché principal	Directeur Général des Services de BLANCS-COTEAUX	Erreur matérielle (doublon)	35h00	BLANCS-COTEAUX 5113 BLANCS-COTEAUX	Reçu en préfecture le 02/06/2022 Affiché le 01/06/2022 ID : 051-285109161-20220602-ARA11_BE_06_22-AR <i>SLOW</i>